

## Fiche pratique 10 : Modèle de convention d'engagement

Logo structure

### Convention d'engagement réciproque

Cette convention d'engagement réciproque est établie de façon individuelle afin de **formaliser un engagement librement choisi au sein de la structure**. Elle permet de **définir de façon concertée** les missions, responsabilités et activités confiées à chaque bénévole ainsi que les modalités de cet engagement.

Entre M. / Mme.....  
demeurant.....  
Courriel : ..... Tél : .....  
dénommé(e) aux présentes « la ou le bénévole »

Et la structure .....  
Adresse : .....  
Courriel : ..... Tél : .....  
dénommé(e) aux présentes « la structure »

il est convenu et arrêté réciproquement ce qui suit.

#### L'association s'engage auprès du bénévole à :

- l'accueillir comme un acteur à part entière de la structure, au sein de laquelle l'action des bénévoles est considérée comme indispensable ;
- lui confier des activités correspondant à ses compétences, ses motivations, sa disponibilité et ses besoins propres ;
- définir ses missions, responsabilités et activités ensemble au sein de la convention d'engagement réciproque ;
- assurer son intégration et sa formation par tous les moyens nécessaires et adaptés ;
- organiser des points fixes et réguliers sur les éventuelles difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées ;
- l'aider, si besoin, à valoriser les expériences et compétences acquises à travers son engagement au sein de l'association ;
- prendre en charge les frais engagés pour le compte de la structure, à condition qu'ils aient été préalablement autorisés ;
- garantir au bénévole la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées ;
- respecter les modalités d'exercice de l'action mentionnées ci-dessous, en apportant le soutien nécessaire notamment en termes d'organisation logistique et de mise à disposition d'outils pour l'action ;

#### • lui confier les responsabilités, missions ou activités suivantes :

.....  
.....

#### • aux dates et horaires suivants :

.....

### Le/la bénévole s'engage à :

- assurer la mission et l'activité sur la base des horaires et disponibilités choisis avec les responsables de la structure au sein de la convention d'engagement réciproque ;
- contribuer à créer les conditions favorisant l'exercice de son engagement bénévole, en fonction de ses capacités ;
- participer aux réunions d'informations et aux actions de formations proposées en lien avec les responsabilités confiées ;
- assurer les responsabilités, missions ou activités mentionnées ci-dessus, dans le respect des convictions et opinions de chacun ;
- respecter les modalités d'exercice de l'action, convenues ensemble, notamment en matière de disponibilités.

Le bénévole, comme le responsable de la structure, peuvent interrompre à tout moment cette convention. Ils s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Fait en deux exemplaires, à ....., le ...../...../.....

Signature du responsable de la structure :

Signature du bénévole :